

Marc Bertucchi
Président de la Commission d'Enquête
sur le projet de PLU
de la Ville d'Hyères-les-Palmiers

Toulon, le 8 novembre 2016

Objet : Demande de report du délai de remise du rapport d'enquête
Référence : Article L123-15 du code de l'Environnement
Ma demande orale du 7 novembre 2016

Monsieur le Maire,

L'enquête publique sur le projet de plan local d'urbanisme de la ville d'Hyères-les-Palmiers, s'est achevée le 28 octobre dernier.

Je vous ai remis le procès verbal de synthèse des remarques du public le 7 novembre. Cependant, compte tenu du nombre important de remarques exprimées, de leur diversité et de leur complexité, ainsi que des délais nécessaires à l'étude des réponses que vous apporterez à ce PV, la commission ne pourra vous rendre son rapport dans le délai d'un mois prévu par la réglementation.

Aussi ai-je l'honneur de vous demander de bien vouloir proroger ce délai de deux semaines et de le reporter au 15 décembre 2016.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de toute ma considération.

Copie à :
Monsieur le Président
du Tribunal administratif de Toulon

